



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1134-01-2024 et 1148-2024

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance extraordinaire du 7 octobre, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement 1134-01-2024 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal;
- Règlement 1148-2024 visant à désigner le lieu de retour de Consignation.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 8<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate  
Greffière adjointe